

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**RIUNIONE DI I 29 E 30 DI SITTEMBRE DI 2022**

**2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**  
**REUNION DES 29 ET 30 SEPTEMBRE 2022**

2022 / O2/056

**REPONSE DE MONSIEUR DOMINIQUE LIVRELLI A LA QUESTION  
DEPOSEE PAR MONSIEUR JEAN-BAPTISTE ARENA AU NOM DU  
GROUPE CORE IN FRONTE**

**Objet : Aides aux éleveurs corses**

M. le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question,

Comme vous le soulignez, le risque de forte déprise économique et sociale est avéré pour l'ensemble des filières d'élevage insulaire et particulièrement pour la filière ovine-caprine, avec la combinaison de facteurs qui se cumulent de façon inédite, tant par leur ampleur que par leur effet d'entraînement :

- Surcoûts d'alimentation liés aux marchés des denrées mais aussi des besoins accrus des cheptels avec la sécheresse actuelle,
- Hausse du coût des engrais et des carburants,
- Baisse des rendements des fourrages/céréales, entraînant une trésorerie insuffisante pour assurer la remise en culture de surfaces fourragères (sécheresse et surcoût dû à l'augmentation des intrants).

Cette spirale est susceptible d'entraîner une baisse des cheptels et de la production, voire la faillite et la disparition des exploitations les plus fragiles.

Pour faire face à cette situation exceptionnelle, la Collectivité de Corse au travers de l'ODARC se mobilise pour tenter de trouver des solutions aux difficultés rencontrées, et ce, en complément du plan de résilience porté par l'Etat.

En effet, il est utile de rappeler que l'ODARC ne maîtrise pas le plan de résilience et a, dès sa mise en place, alerté les services de l'Etat sur les difficultés qu'auraient les éleveurs pour mobiliser les 3M€ de l'enveloppe dévolue à la Corse.

Malheureusement, cette crainte s'est avérée justifiée et seul un tiers de cette somme semble, à l'heure actuelle, pouvoir être réellement octroyé aux éleveurs corses. En début de semaine, l'ODARC a réitéré sa demande auprès de l'Etat pour qu'une solution soit trouvée afin que les 2M€ restants puissent être utilisés dans le cadre d'un régime plus approprié et mieux adapté aux spécificités des exploitations insulaires.

En parallèle, l'ODARC a lancé en septembre un appel à projets « Cultures protéiques » visant à soutenir la réalisation de cultures fourragères comprenant majoritairement des légumineuses (luzerne, trèfles) susceptibles de fournir une alimentation riche en protéines aux cheptels. Doté d'une enveloppe de plus d'1M€, ce dispositif permettra un soutien à hauteur de 60/70% des coûts (engrais, semences et travaux) pour les agriculteurs aînés et de 75% pour les jeunes agriculteurs.

De plus, l'ODARC a sollicité la Collectivité de Corse au travers de son Budget Supplémentaire pour qu'une enveloppe exceptionnelle de 2,5M€ puisse être allouée à l'Office dans le cadre d'une aide conjoncturelle de gestion de crise en direction des éleveurs et particulièrement au bénéfice de la filière ovine-caprine. Les modalités d'octroi de cette aide sont encore en cours de construction afin d'être réactifs, efficaces et pertinents dans son déploiement.

Enfin, le projet de pôle de compétences en filière fourrage-céréales de l'ODARC à Migliacciaru est en cours de développement. Le premier comité stratégique se tiendra la semaine prochaine avec notamment le groupement de fourrage et de céréales de Corse, les chambres d'agriculture, l'INRAE... L'enjeu est de mener, sur ce site, des essais sur des variétés plus résistantes, plus résilientes, moins dispendieuses en eau ainsi que des expérimentations sur la fertilisation et l'irrigation des cultures afin de développer une production plus durable et mieux adaptée au changement climatique. Concernant la problématique des transports que vous soulignez, la réglementation très contraignante de la PAC ne prévoit pas d'accompagner l'introduction de matières premières (notamment fourrage, céréales, aliments) à destination des producteurs primaires que sont les agriculteurs. De plus, les règlements européens encadrant les aides d'Etat interdisent cet accompagnement. Une exception existe pour les régions ultrapériphériques, mais celle-ci ne peut s'appliquer à la Corse. Il n'y a donc pas, à l'heure actuelle, de possibilités d'aides au transport dans ce domaine. Cependant, l'ODARC en lien étroit avec le Conseil Exécutif et l'Office des transports s'emploie activement à faire modifier cette directive et sollicitera, dans le cadre du processus en cours, l'Etat pour infléchir la position de l'Europe et obtenir, ainsi, un statut dérogatoire pour les éleveurs corses.

Toutefois, cette crise est aussi le révélateur de la fragilité de notre système d'élevage auquel nous nous efforçons d'apporter des solutions structurelles profondes que ce soit en termes de politique d'installation, de sécurisation foncière, de productivité, d'autonomie alimentaire et de formation.

Je vous remercie.